



# VILLE DE COULOGNE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du  
Pas-de-Calais

Arrondissement  
de Calais

Tél : 03 21 36 92 80  
www.ville-coulogne.fr

### SEANCE DU 7 JUILLET 2023

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 062-216202440-20230707-2023\_61-DE

L'an deux mille vingt-trois, le sept juillet, à seize heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, Salle des Mariages, en séance publique, suivant une convocation en date du 03 juillet 2023 dont un exemplaire a été publié numériquement.

**Étaient présents** : G. LOEUILLEUX, C.J. SERY, H. CLERBOUT, Y. SANDRAS, B. SAMBON, J. CHARAVEL, A. RICART, G. JOLY, A. DEKKAR, D. WIERRE, S. CRETON, A. FLAMENT, B. ALLOY, T. DENAVEAUT, M. BERQUEZ, J. DUFOUR, I. MUYS, B. ROUSSEL, M. EL HAIMEUR, F. FONTAINE, G. CALMANT, P. BOCQUET.

Formant la majorité des membres en exercice, soit..... 22/29

**Étaient absents excusés avec procuration** : M. CAPON (procuration à P. BOCQUET), JM. QUEVAL (procuration à Y. SANDRAS), M. VASSEUR (procuration à J. CHARAVEL), C. PICOUT (procuration à G. JOLY), T. VADURET (procuration à D. WIERRE), R. POVSIC (procuration à S. CRETON).

Soit..... 6/29

**Était absent** : JM. PUISSESSEAU.

Soit..... 1/29

**Président de séance** : Monsieur Guillaume LOEUILLEUX, Maire.

**Secrétaire de séance** : Alain FLAMENT, conseiller municipal.

N° 2023/61

**OBJET** : Détermination du nombre d'Adjoints.

Selon l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre d'Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Pour COULOGNE, il est possible de créer au maximum huit postes d'Adjoints.

Présentement, il vous est proposé de créer huit postes d'Adjoints.

Après délibération,  
le Conseil Municipal,  
à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2122-2 ;

DECIDE la création de huit postes d'Adjoints.

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 062-216202440-20230707-2023\_61-DE

*SLO*

Fait et délibéré en séance publique  
les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

*[Signature]*  
Guillaume LOEUILLEUX.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE PUBLICITE

Le Maire de COULOGNE certifie que la présente délibération a été publiée numériquement le 14 juillet 2023 ; qu'elle a été déposée en Sous-Préfecture de CALAIS au titre du contrôle de légalité le *12 juillet 2023*.



Le Maire,

*[Signature]*  
Guillaume LOEUILLEUX.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la commune de COULOGNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de 2 mois pour répondre. (Article 421-1 et suivant du Code de Justice Administrative).